

Comment télévez vous?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

1^{er} Septembre 1999

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl

Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro

49

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : ata@qwentes.be



L'A.T.A. écrit à la nouvelle Ministre de l'Audiovisuel. (voir pages 4 et 5)

Christian Druite à l'A.T.A.

«MERCİ DU CADEAU»

Ce 24 août 1999, au cours du petit déjeuner de presse qui présentait la rentrée TV de la RTBF, Bernard Meeus, journaliste au Soir Illustré, demanda où en était la finalisation du JT pour enfants.

Voici quelques extraits de la longue réponse de Christian Druite, l'Administrateur général.

...Lorsque la campagne (de l'A.T.A.) a été relayée de manière assez claironnante par la Ministre de tutelle (Laurette Onkelinx) à l'occasion d'un colloque sur les médias et la violence, nous avons choisi de ne pas polémiquer mais bien de réaliser une approche cartésienne de la situation... Nous aurions pu dire que ce projet n'était pas mentionné dans le contrat de gestion... Nous avons préféré adopter la démarche d'étudier cette thématique. Il y a eu tout d'abord une première approche multidisciplinaire : une réflexion menée avec des pédagogues, des pédopsychiatres, etc.

Mme Mamine Pirotte (Directrice du Centre de la

RTBF Liège) recherche actuellement le financement. Pas par du parrainage...

UNE IDÉE DE MONSIEUR NOLLET ?

Nous essayons de trouver le petit coup de main nécessaire auprès du secteur officiel. Rien ne nous dit que cette opération sera rentable, d'autant plus qu'on ne pourra pas diffuser de la publicité autour de cette émission. Je comprends que la concurrence ne réalise pas ce projet. C'est une opération de service public. Nous irons peut-être demander à Monsieur Nollet, un des porteurs de ce projet, s'il n'a pas une petite idée... (NDLR : Jean-Marc Nollet, le nouveau Ministre de l'Enfance, est l'ancien administrateur de la RTBF qui a bataillé seul pendant plusieurs années pour que le JT pour enfants soit pris en compte). Si la RTBF veut mener ce projet toute seule, en frais directs, il lui en coûtera pas loin de 30 millions par an.

Nous souhaitons travailler avec les télévisions communautaires. Celles de Liège et Tournai sont particulièrement intéressées.

D'autres suivront. Nous avançons pas à pas. Un choix budgétaire devrait être fait prochainement. Le prochain Conseil (d'Administration) sera mis face à cette responsabilité.

Mon souhait, notre souhait, c'est qu'on puisse le faire. C'est clair.

POUR UNE AIDE PARTICULIÈRE

A l'A.T.A. qui lui demande s'il ne pourrait pas solliciter une augmentation de la dotation, Christian Druite répond : «Pas une augmentation de la dotation mais probablement une aide particulière. En tout cas (NDLR : Mr Druite s'adresse à nouveau à l'A.T.A.), merci pour l'aiguillon, merci du cadeau !». ■

(Voir aussi pages 6 et 7).

Sommaire

- Bulletin électoralpage 2
- A la mi-septembre, déposez votre candidature pour administrer la RTBF !page 3
- 0900 au JTpage 5
- Extraits de la déclaration gouvernementale...page 8
- L'illusion du "Cercle"page 10
- Lente médiationpage 12

BULLETIN ÉLECTORAL

Trois jours avant les élections, le vendredi 11 juin, de 20H15 à 22H50, sur la Une, la RTBF proposa une émission courageuse.

...

Elle donna la parole à 12 témoins de la société civile qui interpellaient 12 représentants des partis politiques.

Les témoins avaient été choisis par Jean-Jacques Jaspers bien entendu pour la pertinence de leurs questions. C'est normal car les téléspectateurs attendent de la RTBF qu'une émission d'information et de dialogue ne ressemble pas à une tribune politique ! Les réponses de la classe politique furent "ternes", ce terme fut utilisé par Le Matin (édition du 14 juin). Ceci ne remet nullement en question la qualité et l'utilité des questions posées. La programmation de ce long débat réellement démocratique, si peu de jours avant le scrutin et à une heure de grande écoute, honore la RTBF.

BUSQUIN ET MICHEL IRRITÉS !

Ce fut pour nous "l'événement médiatique" de la campagne électorale. Alors que la presse quotidienne tartina pendant des mois sur des pages et des pages à propos de cette campagne, il nous semble ahurissant qu'elle n'ait pas pris la peine (à part un court entrefilet dans La Matin : voir ci-dessus) de commenter cette émission qui fut un réel événement.

Bien entendu, un véritable travail d'investigation journalistique et un débat avec des citoyens responsables ne plaît pas à tout le monde. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire l'hebdomadaire satirique Pan du 17 juin : "...*Un signe de la mauvaise humeur ambiante : à peine démaquillé, et après avoir pris la peine de solidement enguirlander Jean-Pierre Gallet, directeur de l'information, et Michel Konen, rédacteur en chef au JT, le président du PS parti sans demander son reste. Quant à son cubique alter ego du PRL, s'il est resté quelques minutes de plus, c'était pour mieux faire retomber ses foudres sur la tête des "irresponsables" de service, comme on dit maintenant au PRL...*".

Les Présidents de parti en campagne électorale n'ont en effet pas l'habitude d'affronter en télé les remarques et les questions des citoyens. Espérons que la RTBF aura la possibilité de remettre le couvert de la même manière



lors des prochains rendez-vous électoraux.

UNE VRAIE CARENCE

Pour le reste, il fut très peu question, comme d'habitude, d'audiovisuel pendant cette campagne télévisuelle.

Le 16 mai, "Mise au point" était consacré à la Communauté française. L'audiovisuel y fut analysé pendant 9 minutes. C'est le domaine géré par la Communauté qui reçut le temps de parole le plus réduit. On n'y parla que de la RTBF. Comme si les télédiffuseurs ne faisaient pas régulièrement bondir de rage les usagers. Comme si le fonctionnement du nouveau Conseil Supérieur de l'Audiovisuel n'appelait aucune réflexion...

Ce n'est pas nouveau. Durant la dernière législature, la RTBF n'a consacré aucun "Mise au point", ni au nouveau statut de la RTBF, ni à la refonte du CSA, avant que ces deux projets ne furent votés.

Pire ! Lorsque le journal télévisé de la RTBF du 20 mai 1997 proposa un court reportage pour présenter le nouveau statut de sa chaîne, la parole ne fut donnée qu'au Président de son Conseil d'administration, à deux syndicalistes "maison" et à l'association des journalistes de la RTBF. Ni la Ministre de l'Audiovisuel de l'époque, ni les membres de l'opposition, ni les associations d'usagers ne furent invités à s'exprimer.

À l'époque, le mensuel Traverse (novembre 1997) s'interrogea à ce sujet : "Les citoyens sont très peu informés des décisions politiques qui concernent l'évolution du paysage audiovisuel. Partagez-vous cette affirmation ?" Répondent à cette question, Guibert De Viron, à l'époque Directeur de cabinet de Laurette Onkelinx (aujourd'hui, secrétaire général du CSA) et Christian Dupont, Président de l'Association des journalistes de la RTBF, durent bien convenir que la télévision du Service public parlait bien peu de l'évolution de nos télévisés. Ils proposèrent la même argu-

mentation : cette matière est complexe à médiatiser.

Si on les écoute, il ne faudrait plus aborder le chômage ou la dioxine au JT parce que ces problématiques sont complexes à médiatiser...

POUR ÉVOLUER

Elargissons quelque peu ce sujet. En Belgique, analyser le fonctionnement des médias reste souvent impossible, voire tabou.

Combien de temps de parole les partis ont-ils eu dans les JT et dans toutes les autres émissions pendant la campagne pour les Européennes ? En France, le CSA publie tous les chiffres. Sa lettre mensuelle propose de nombreux tableaux analytiques. Tout y est recensé. Le CSA de la Communauté française se contente d'un bref communiqué satisfait pour les élections du 13 juin !

Pendant la guerre du Kosovo, de très nombreuses émissions de télévision en France ont analysé, semaine après semaine, la manière dont les chaînes françaises ont traité cet événement.

Le Zapping de Canal+ proposait parfois les commentaires différents de plusieurs chaînes sur une même séquence filmée. Presque chaque semaine, Arrêts sur Images, sur la Cinquième, développait une thématique d'une cinquantaine de minutes sur ce sujet. Presque chaque samedi, L'Hebdo du Médiateur de France 2 donnait la parole en direct aux téléspectateurs. À plusieurs reprises, sur France 3, l'émission "On se dit tout" programma des séquences sur ce sujet.

À la RTBF, il n'y a eu aucun débat télé contradictoire, en présence de téléspectateurs, sur la manière dont la RTBF a traité la guerre au Kosovo.

La nouvelle grille de cet automne ne prévoit aucune ouverture par rapport à cette carence. Comment la RTBF peut-elle, pour évoluer, s'autocritiquer, devant et avec ses téléspectateurs ?

Puisse le nouveau Conseil d'Administration de la RTBF en prendre conscience. ■

POURQUOI PAS VOUS ?

Voulez-vous être l'un des treize nouveaux administrateurs qui dirigeront la RTBF, dès cet automne ? Il est grand temps de préparer votre candidature.

•••

L'élection des nouveaux administrateurs de la RTBF doit se dérouler endéans les quatre mois qui suivent le renouvellement du Conseil de la Communauté Wallonie Bruxelles. Ceux-ci sont élus pour la durée de la législature. Lors de ce vote, le Conseil élit treize administrateurs et treize suppléants.

DU SUSPENS !

Le Conseil de la Communauté, lors de cette élection, doit respecter "le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus". Nombre d'administrateurs ont leur "carte du parti", mais ce n'est pas une obligation. Depuis qu'Ecolo est apparu sur la scène politique, cette tendance "particratique" semble s'estomper lentement.

Lors de la précédente législature, les votes du C.A. de la RTBF étaient souvent sans surprise. En effet, dans la plupart des cas, la majorité au pouvoir, PS et PSC, votait comme un seul homme... Cela ne sera probablement plus le cas pour cette nouvelle législature. En effet, il sera sans doute beaucoup plus difficile de mettre d'accord, sur des sujets concrets, tous les représentants de trois sensibilités politiques aussi différentes que la Fédération PRL-FDF-MCC, le PS et Ecolo.

Dans certains cas de figure, ce pourrait même être les voix du PSC, pourtant dans l'opposition, qui apporteraient la différence !

Les observateurs les plus avertis s'accordent pour pronostiquer que le prochain C.A. de la RTBF se composera de 5 personnalités de tendance libérale; 4 socialistes; 2 écolos et 2 sociales-chrétiennes.

Heureusement, aucun représentant de l'extrême droite n'en fera partie, contrairement à la VRT qui aura deux administrateurs Vlaams Blok.

MÊME LES JEUNES !

L'A.T.A. ne tient pas à être représentée, d'une façon ou d'une autre, au sein du C.A. de la RTBF. En effet, elle considère qu'en tant que groupe de pression d'usagers, elle doit être un aiguillon extérieur à celle-ci.

Par contre, si un membre de l'A.T.A., à titre individuel,

souhaitait poser sa candidature comme administrateur, pourquoi pas ! Même un jeune peut avoir ses chances ! Jean-Marc Nollet, l'actuel Ministre de la petite enfance, avait 25 ans lorsqu'il fut nommé administrateur de la RTBF.

Peut se porter candidat tout citoyen belge, d'expression française, jouissant des droits civils et politiques et n'ayant pas atteint l'âge de 65 ans accomplis.

Ce mandat d'administrateur est incompatible :

- 1 : avec la qualité de membre d'un gouvernement et avec la qualité de membre d'un cabinet ministériel;
- 2 : avec la qualité de membre d'une assemblée législative européenne, fédérale, communautaire et régionale;
- 3 : avec la qualité de gouverneur de province, de commissaire d'arrondissement et de député permanent;
- 4 : avec la qualité d'agent statutaire ou contractuel de l'entreprise;
- 5 : avec l'exercice de toute fonction impliquant un lien de subordination avec une autre entreprise et qui serait susceptible de provoquer un conflit d'intérêt avec l'entreprise, à l'exception des mandats exercés en qualité de représentant désigné par l'entreprise dans ses filiales;
- 6 : avec l'appartenance à une association qui ne respecte pas les principes de la démocratie, tels qu'énoncés notamment par la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- 7 : avec celle de titulaire d'un mandat de bourgmestre, d'échevin ou de président de C.P.A.S.

Pour que le Conseil de la Communauté propose au vote votre candidature, il vous faudra encore respecter une règle : lui présenter celle-ci dans les trente jours qui suivent l'appel à candidature publié au Moniteur belge.

Mr Christian Lejeune, Chef de cabinet de la Ministre de l'Audiovisuel, nous a confirmé que des candidatures "indépendantes" peuvent s'envisager et que l'appel sera publié dans Le Moniteur vers la mi-septembre.

BÉNÉVOLAT

On ne devient pas administrateur de la RTBF pour s'enrichir. Si vous êtes consciencieux, que vous vous documentez pour préparer vos dossiers, que vous décidez de vous mettre à l'écoute d'auditeurs et de téléspectateurs... les maigres indemnités qui vous seront allouées et dont le montant est fixé par le

gouvernement vous permettront tout juste de ne pas devoir y mettre de votre poche. Sachez que cette tâche vous demandera beaucoup de temps, par exemple durant les week-ends qui précèdent la réunion du C.A. qui se déroule traditionnellement un lundi. Ces jours-là, vous devrez débroussailler les dossiers qui seront à l'ordre du jour et dont vous aurez reçu la documentation parfois en toute dernière minute...

PARTAGE DU POUVOIR ?

Si vous êtes élu, votre première tâche consistera à nommer, avec vos douze confrères, le président et trois vice-présidents qui devront appartenir à des groupes politiques différents. Ensuite, le président et les vice-présidents se choisiront chacun un suppléant parmi les membres du C.A.

Lors de la législature précédente, on pouvait constater que le président du C.A. était étiqueté PSC et que l'Administrateur général était PS.

Les trois partis qui nous gouvernent aujourd'hui seront-ils représentés aux principaux postes de commande de notre audiovisuel ? Christian Druitte (PS) reste bien entendu Administrateur général jusqu'à la fin de son mandat. Quelles personnes seront nommées aux autres postes-clé ?

ET LE PRÉSIDENT ?

Les décisions du C.A. de la RTBF sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le C.A. se réunit sur convocation de son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit chaque fois qu'au moins un cinquième des administrateurs en fait la demande écrite.

Le C.A. ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente.

Le Comité permanent se compose du président et des vice-présidents du C.A. ainsi que de l'Administrateur général. Ce Comité est chargé de l'instruction des dossiers à présenter au C.A. et de missions que lui délègue ce dernier.

Candidats administrateurs, attention ! Le paragraphe 4 de l'article 14 du statut de la RTBF ne vous plaira peut-être pas mais vous devrez l'appliquer ! "Sauf décision contraire et expresse du C.A., chaque administrateur est tenu de garder la confidentialité des délibérations du C.A.". ■

LETTRE À MADAME

Le 4 août, l'A.T.A. a envoyé la lettre reproduite ci-dessous à Madame Corinne De Permentier, notre nouvelle Ministre de l'Audiovisuel (PRL). Le 9 août, Monsieur Hervé Verhoosel, son porte-parole qui est également chargé des dossiers "télévision", accusait réception de notre courrier et nous proposait de nous rencontrer.

Madame la Ministre,

Permettez-nous, au nom de l'Association des Télé-spectateurs Actifs (A.T.A.), de vous féliciter pour votre nomination en tant que Ministre de l'Audiovisuel.

Le fait qu'un ministère soit pleinement consacré à l'audiovisuel nous semble très prometteur car pareille évolution correspond à une réelle nécessité.

En effet, l'audiovisuel mérite une attention de plus en plus soutenue dans la mesure où il influence de plus en plus la vie et la mentalité de la population.

Ignacio Ramonet, Directeur du Monde Diplomatique, dans son dernier ouvrage "La Tyrannie de la communication", considère que les médias constituent désormais le deuxième pouvoir, le premier appartenant au monde économique, et le troisième, au politique.

Votre récente nomination vous place au centre de ces trois pouvoirs. Nous vous en félicitons et nous espérons que vous aurez à cœur de mener une politique audiovisuelle qui prenne en compte également les intérêts des usagers.

La nouvelle déclaration gouvernementale l'affirme : "...il est indiscutable que l'importance des enjeux représentés (par le secteur de l'audiovisuel), tant en ce qui concerne le pluralisme des opinions que le respect de la diversité culturelle, commande de ne pas s'en remettre aux seules lois du marché".

L'A.T.A. partage parfaitement cette conception qui tranche nettement avec la gestion de l'audiovisuel telle que nous l'avons observée jusqu'à présent.

Dans le numéro 48 de notre périodique ("Comment Télé-Vous ?", page 4) publié quelques jours AVANT les élections, nous nous adressions déjà à vous !

Nous écrivions : "Avis au

(à la) prochain(e) Ministre de l'Audiovisuel ! Dialoguez avec les usagers du petit écran. Associez-les à vos négociations, sinon vous ne prendrez vos décisions qu'en présence des représentants des chaînes, des télédiffuseurs ou des régies publicitaires... Ne craignez-vous pas que pareil voisinage manque de variété et ne soit quelque peu étouffant ? Surtout si vous prônez des idées de service public...".

Au moment de sa création, elle constatait un vide. Il n'existait pratiquement pas d'associations d'usagers du petit écran significatives.

Les associations de consommateurs traditionnelles ne parlent pas de façon régulière de cette problématique. Elles ne font pas le suivi des dossiers.

Il existe, d'autre part, des associations d'éducation aux médias qui mènent un travail souvent utile et passionnant, mais ces associations ne regroupent pas des usagers en tant que tels.

L'absence de pareil regroupement d'usagers allait de pair avec l'idée trop fataliste que le monde de la télévision est trop puissant et que les téléspectateurs ne pourront pas faire évoluer ce secteur.

L'A.T.A. a voulu relever le défi. Prouver aux citoyens de la Communauté Wallonie Bruxelles qu'il leur était possible d'influencer, de participer à la gestion de nos chaînes. D'être entendus et écoutés.

Nos actions ont laissé des traces dans le paysage audiovisuel. En voici quelques exemples.

- a : *La RTBF*

La RTBF a supprimé le décor de "Bon Week-end" qui présentait des affiches, des néons, etc. qui vantaient des marques de bière. L'A.T.A. considérait qu'il s'agissait là de publicités clandestines diffusées dans une émission.

La RTBF a changé le titre d'une émission, suite à notre intervention.

Nous ne comprenions pas qu'elle appelle "JT de 12H45" un journal télévisé qui commençait, de fait, vers 12H50, 12H52. Il est vrai que la RTBF avait intérêt à ce que le téléspectateur se branche dès 12H45 sur son antenne pour découvrir les titres du JT, la météo... et la plage publicitaire. L'ancienne "Commission d'Ethique de la Publicité" nous a donné raison. Désor-

mais, le nom officiel est "Le JT de la mi-journée".

La RTBF a accepté de programmer l'émission culturelle "Courants d'Art" à des heures plus accessibles au grand public.

- b : *RTL TVi*

RTL TVi, à notre demande, a déplacé un feuilleton fort violent qui était programmé le dimanche, au milieu de l'après-midi, juste après un programme pour enfants.

RTL TVi — ainsi que les autres chaînes — suite à notre plainte, mentionne systématiquement la tarification lors des affichages à l'écran de 0900, ces appels téléphoniques qui coûtent 6 fois plus cher qu'un appel normal.

- c : *Canal+ Belgique*

Canal+ Belgique, depuis décembre 1995, diffuse, suite à la demande que nous avons faite avec Act-Up, un avis sur l'utilisation des préservatifs avant la diffusion des films classés X.

Nous avons mené d'autres actions significatives.

- a : Suite à une pression que nous avons menée pendant près de trois ans, les parlementaires nous ont auditionné et ont prévu dans le nouveau statut de la RTBF voté en juillet 97 que celle-ci doit assurer l'écoute des usagers ainsi que le suivi de leurs plaintes.

Actuellement, nous restons très attentifs à la concrétisation encore trop minimaliste de cette obligation par la RTBF.

- b : C'est suite à la lecture d'un article publié dans notre périodique (comment RTL TVi, dans son JT, traitait de façon plus violente que TF1 un fait divers tragique) que le CSA a décidé d'enquêter et a condamné la chaîne privée à une amende, la première infligée à une chaîne de télévision dans l'histoire audiovisuelle de la Communauté Wallonie Bruxelles.

- c : Depuis 1995, nous n'avons eu de cesse de demander la révision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

À l'époque, nous avons évoqué les trois carences suivantes :

- 1 : Le rôle simplement consultatif du CSA le rendait inopérant,

- 2 : Sa composition majoritaire de membres "juges et parties" le rendait peu crédible,

- 3 : Son absence de

LA MINISTRE

moyens pour mettre en place une "police de l'audiovisuel" basée sur la vision systématique des programmes des chaînes de la Communauté le rendait inefficace.

Au cours de la dernière législature, une seconde mouture du CSA vit le jour. Hélas, il ne fut pas tenu compte de nos critiques 2 et 3.

Le 3 juin 1999, quelques jours avant les récentes élections, nous écrivions : "Il faudra donc envisager un CSA troisième mouture..."

Nous constatons avec intérêt que, dans sa déclaration gouvernementale, la nouvelle majorité exprime sa volonté de renforcer "les moyens légaux et matériels permettant au CSA d'exercer, en toute indépendance, ses missions de contrôle et de sanction..."

- d : Depuis que les chaînes françaises ont mis en place, il y a près de trois ans, la signalétique anti-violence, nous demandons au Parlement de la Communauté française d'imposer un dispositif analogue aux chaînes de la Communauté française.

Nous commençons à être entendus mais c'est une version particulièrement "light" de cette signalétique qui devrait être adaptée par les chaînes au cours de cet automne 1999. Trop light ?

Sur cette thématique, nous n'avons pas été consultés officiellement jusqu'à présent.

- e : Après un long travail d'enquête, nous avons lancé, le 9 mars 1998, un Appel pour la création d'un journal télévisé quotidien pour les enfants à la RTBF.

Il fut signé par 150 personnalités culturelles, sociales ou politiques. Parmi ces dernières, on relevait les directions d'Ecolo, du PS, du PSC et du PRL-FDE.

Un an et demi plus tard, ce dossier a évolué.

Il reste, sans doute, son volet financier à résoudre.

Nous ne pouvons donc que souscrire au texte de la nouvelle déclaration gouvernementale : "...Le gouvernement soutiendra les initiatives visant... au renforcement de l'exécution de ses missions de service public, via par exemple la création d'un JT pour enfants..."

- f : Depuis plusieurs années également, nous demandons que le canal d'Arte inutilisé en journée puisse accueillir les programmes diurnes de la Cinquième, dite Chaîne de la Connaissance, créée par Jean-Marie Cavada.

Cette chaîne constitue un outil formatif utile aux citoyens de tous âges et au monde éducatif.

Jérôme Clément, l'actuel

directeur de La Cinquième nous a écrit, ce 25 mars 1999, pour nous confirmer qu'il ne verrait aucune objection pour que nos télé-distributeur (re)diffusent ses programmes dès que les accords interviendraient entre les représentants des ayant-droits et les câblodistributeurs belges.

Ceci pose bien entendu la problématique des intercommunales qui chapeautent souvent l'action des télé-distributeur... auxquelles nous espérons vivement que le nouveau gouvernement demandera "...de ne pas s'en remettre aux seules lois du marché"... d'autant plus que "...Le Gouvernement encouragera... la diffusion d'émissions, notamment d'information, réalisées par et pour les jeunes" (ce qui constitue l'une des missions essentielles de La Cinquième).

Nous aimerions vous inviter, dans les mois à venir, à présenter les lignes de force de votre politique audiovisuelle aux usagers du petit écran qui participent à nos rencontres mensuelles, "Les Midis de l'Audiovisuel", au Forum de la FNAC Bruxelles.

À notre connaissance, notre périodique "Comment Télé-Vous ?" (dont vous trouverez deux exemplaires en annexe) est le seul mensuel axé exclusivement sur les problèmes TV et diffusé en Communauté Wallonie Bruxelles. Afin de nourrir le travail rédactionnel de ce journal, pourriez-vous inviter l'un de nos journalistes à participer à vos conférences de presse ?

Plusieurs dossiers auxquels nous sommes fort sensibles seront d'actualité très prochainement : la signalétique anti-violence, le JT pour les enfants, l'évolution du CSA, le décret des télévisions locales et communautaires, etc.

Nous aimerions, sur ces thèmes, vous proposer nos réflexions, notre évaluation, éventuellement nos revendications. Pourrions-nous vous rencontrer ?

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Benoit Goossens,
Président

Bernard Hennebert,
Coordinateur

Eclipse de l'info

Inadmissible ! Le JT de la RTBF est une émission d'information et rien d'autre. Ce 9 août, au JT de 22H40, Hadjah Lahbib, deux jours avant l'éclipse, n'a pas donné aux téléspectateurs les prévisions-météo qui étaient disponibles (elles étaient diffusées dans les séquences météo de ce jour-là) mais elle a simplement dit : «Quant à savoir s'il fera beau ou pluvieux, ce jour-là, un seul numéro de téléphone : le 0900 00044, 0900 00044. Et vous aurez la couleur du temps région par région». Donc le JT de la RTBF confisque une information pour nous conseiller de dépenser nos sous en appelant un 0900, cet appel qui coûte 6 fois plus cher qu'une communication normale. ■

Violence

"TV et violence : actions et perspectives en Communauté française", tel est le titre de la journée de formation organisée, le 16 septembre de 9H30 à 16H au Centre Culturel Marcel Hicter, Chemin des Marronniers, 26 à Wépion. Avec Thierry De Smedt (UCL), Bernard Hennebert (A.T.A.), Evelyne Lentzen (CSA), Myriam Lenoble (Service général de l'audiovisuel), Marcelle Collin (Conseil de l'éducation aux médias) et Pauline Hubert (ex-responsable du Service Jeunesse de la RTBF). ■
Prix : 300 BEE, repas inclus.
Tél. : 02/ 413 24 73

Cartes sur table

L'A.T.A. a été invitée, il y a bien longtemps, à une émission de "Cartes sur table" sur les télé-distributeur. Lors du "Midi de l'Audiovisuel" du 28 mai 1999, l'une de ses animatrices, Manu Delporte, a affirmé que l'émission ne revenait plus sur ce sujet par manque de témoignages du public. Si vous avez des tracas avec votre télé-distributeur, contactez donc "Cartes sur table" au Centre de la RTBF Charleroi, Passage de la Bourse à 6000 Charleroi. ■

Extrême droite

Nous vous recommandons trois brochures d'une quinzaine de pages bien précieuses : "Recommandations sur l'attitude à adopter vis-à-vis de l'extrême droite dans les informations"; "Recommandations pour combattre les bases de l'extrême droite dans l'enseignement"; "Recommandations sur une communication qui s'oppose aux idées de l'extrême droite". Contact : Extrême droite, non merci Galerie Ravenstein, 4/3 1000 Bruxelles ■

L'ENFANT

Le projet de JT junior à la RTBF a fait des bonds de géant pendant et après la campagne électorale.

Reste bien entendu les moyens financiers à trouver pour le mettre à l'antenne.

La nouvelle majorité arc-en-ciel devra mener à bien ce défi.

•••

Non seulement la création de cette émission fut accueillie positivement par l'ensemble des directions des Partis (Comment Télé-Vous ? n°48) mais elle devint un point significatif de la campagne électorale.

AVANT...

Le programme d'Ecolo la définit comme l'une "des conditions d'exercice de la citoyenneté des jeunes".

Elle constitue l'une des 44 idées pour se faire une opinion du Nouveau PSC : "...Le Nouveau PSC soutiendra toute initiative visant à instaurer sur la chaîne publique de télévision un journal télévisé quotidien pour enfants".

Enfin, elle est choisie pour figurer parmi les 99 propositions du PS.

Celui-ci, quelques jours avant les élections, s'offrira, par exemple, la dernière page de la couverture de Téléoustique. L'un des 3 points qui illustre le slogan de cette publicité, "Aidons les jeunes à démarrer sur de bonnes bases", est consacré à ce projet : "Quant à la télévision, elle a aussi un rôle énorme à jouer. À quand ce Journal Télévisé pour enfants dont les petits ont tellement besoin pour décrypter le monde qui les entoure ?"

...ET APRÈS LES ÉLECTIONS

Après les élections, pendant plusieurs semaines, trois partis négocièrent leur participation au nouveau gouvernement. Un seul d'entre eux communiquera notamment au secteur associatif un document présentant ses lignes de forces. Il s'agit d'Ecolo qui reprend l'idée d'un journal télévisé pour les enfants dans le chapitre "Avancées prioritaires pour une société citoyenne".

Le Soir, dans son édition du 25 juin, consacre à l'évolution parfois tumultueuse des négociations toute sa page 4. Une seule photo l'illustre. Sur pratiquement un quart de page, on voit un enfant qui regarde une émission de la RTBF. La légende



est éloquent : "Le chapitre audiovisuel du projet d'accord fait émerger beaucoup de désaccords entre PS, PRL et Ecolo. Mais on s'accorde sur le projet de créer un JT pour les enfants".

LE GOUVERNEMENT SOUTIENDRA

La déclaration gouvernementale de la Communauté Wallonie Bruxelles signée par le PS, Ecolo et le PRL-FDF-MCC prévoit que "...le gouvernement soutiendra les initiatives visant au renforcement de l'exécution des missions de service public (de la RTBF), via par exemple la création d'un JT pour enfants, une meilleure couverture de l'information régionale et la diffusion de manifestations culturelles".

On constatera que le JT junior a été placé en tête de l'énumération. Le verbe "soutenir" peut laisser présager que le Gouvernement pourrait proposer une rallonge financière à la dotation lorsque la RTBF ne manquera pas de lui signifier qu'elle a la volonté mais pas les moyens de lancer cette nouvelle émission, celle-ci n'étant pas prévue dans le cahier des charges élaboré par le Gouvernement précédent (contrairement à ce qu'affirmait de façon erronée l'ancienne Ministre de l'audiovisuel Laurette Onkelinx).

PLUSIEURS MINISTRES S'EXPRIMENT

De plus en plus, la RTBF met à l'antenne de nouvelles émissions grâce au soutien financier de sponsors. Pareil traitement ne peut s'appliquer aux émissions d'information, dont le JT junior.

Pour rappel, la dotation de la RTBF est insuffisante et ne recouvre qu'une partie de la radio-télédevance.

Il sera donc important de découvrir s'il existe une volonté politique de soutenir financièrement —et sur le long terme— la création d'un JT pour les enfants.

Jean-Marc Nollet, le Ministre de l'Enseignement fondamental et de l'Enfance,

était interviewé au JT de 19H30 de la RTBF par Yves-Etienne Massart, le 16 juillet : «...Je vais fatalement regretter mon poste d'administrateur à la RTBF, parce qu'il y a un projet qui n'a pas encore abouti, qui est le Journal Télévisé pour enfants, pour lequel, vous savez, je me suis beaucoup battu. Et peut-être bien que de là où je suis, on pourrait y réfléchir différemment».

Nicole Maréchal, l'une des 150 signataires de notre Appel pour un JT junior, est désormais la Ministre de l'Aide à la jeunesse et de la santé. Elle note, dans un courrier envoyé le 3 août à l'A.T.A. : "...j'espère qu'un déblocage rapide se produira".

Et pourquoi pas de la "prévention-santé" dans un JT junior ? Dans un entretien au Soir, le 27 juillet, le nouveau Ministre des affaires sociales de la Région wallonne, Thierry Detienne conclut : "...Nous avons l'intention de mettre le paquet sur une véritable éducation à la santé".

Les portes où la RTBF pourrait frapper ne manquent donc pas.

«METTRE TOUT EN ŒUVRE»

Côté RTBF, le projet se précise. Au cours du JT "pour adultes" du 18 juin, François De Brigode annonce : «...Expliquer l'information aux plus jeunes, c'est un défi. À ce propos, l'Administrateur général de la RTBF, Christian Druitte, a fait part aujourd'hui au comité permanent de la RTBF de l'état d'avancement du projet d'un journal télévisé pour les enfants et de l'intention de la RTBF de mettre tout en œuvre pour concrétiser la production. La RTBF et les télévisions communautaires ont décidé de travailler en étroite collaboration sur ce projet. Le Conseil d'Administration de la RTBF va examiner le dossier dans 15 jours. À l'heure actuelle, le centre RTBF-Liège affine un premier projet de JT pour enfants».

GRANDIT

Dans son édition du 22 juin, La Libre Belgique annonce que le Conseil d'Administration du 21 juin n'a pas donné son feu vert, en raison du flou entourant le coût de ce JT junior. Les travaux vont néanmoins dans le bon sens et il faut les finaliser. Rendez-vous donc, au prochain épisode. Dès la rentrée, une nouvelle équipe siègera au Conseil d'Administration de la RTBF, nommée par le nouveau Parlement de la Communauté Wallonie Bruxelles.

LE PROJET ACTUEL

Le 25 juin, l'hebdomadaire "Le Vif/L'Express" consacrait deux pages à l'arrivée du JT junior à la RTBF.

Dorothee Klein y détaille les travaux menés conjointement par Mamine Pirotte, la directrice du Centre de la RTBF Liège, et Jean Pierre Gallet, le Directeur de l'Information. Des conseils ont été pris auprès de pédagogues, des psychologues, des directeurs de télévisions locales, etc. Une analyse des expériences flamandes et étrangères a été entreprise. Il en résulte que probablement le JT junior de la RTBF "...s'adressera aux 9-12 ans. Il sera extrêmement bref: dans la foulée de Bla-Bla (sur la Deux), un peu après 18H30, en 6 à 8 minutes, il abordera, 4 fois par semaine, 2 ou 3 sujets. Le mercredi ou le vendredi, un magazine plus long (26 minutes) approfondira l'un ou l'autre titre épinglé dans un flash de la semaine. Pour fidéliser le téléspectateur, le rendez-vous sera quotidien. Le JT junior couvrira l'actualité internationale, nationale et régionale. Une collaboration est prévue avec les télévisions locales et communautaires (TVC). Elles fourniraient en moyenne trois sujets par semaine. Une fois par mois, l'équipe de la RTBF se rendrait aussi dans le studio d'une télévision communautaire. L'émission hebdomadaire serait par ailleurs reprogrammée sur les TVC, avec des productions locales. Enfin, à l'intention des écoles, l'ensemble des flashes seront rediffusés le matin en boucle".

POPULAIRE ?

Le projet d'un JT junior devient de plus en plus populaire. On en parle un peu partout.

Par exemple, le 17 juin, "Femmes d'Aujourd'hui" consacre plusieurs pages d'enquête au 50ème anniversaire du Journal Télévisé et y

publie un encadré "Un JT pour les enfants?".

La couverture des "Cahiers du CTV" de juillet est également consacrée à ce thème. On peut y lire : "Les pressions multiples et répétées exercées par l'A.T.A. sur les maîtres de l'audiovisuel finissent par atteindre leur but". En illustration, un premier dessin croque un représentant de l'A.T.A. interpellant un responsable de la RTBF : «À propos du JT enfants : nous revenons à la charge pour la 385ème fois...». Un autre dessin propose une tortue labellisée "RTBF Liège" qui dit : «Pour ce qui est du JT enfants, le processus suit le cours prévu» !

Il n'est pas inintéressant de rappeler que la soirée coproduite par la RTBF et RTL TVi, "SOS Kosovo", du 18 mai a démarré par une séquence destinée aux enfants et présentée par Bla Bla et Varvara...

LE TEMPS DES PROPOSITIONS

Puisque le JT junior ne devrait probablement pas voir le jour avant la fin de cette année, cet automne sera celui sa concrétisation. Et donc toutes les idées pour sa maturation sont les bienvenues !

Ainsi, la Fédération francophone des sourds de Belgique et l'Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones, dans un memorandum destiné au monde politique, demandent que le JT junior soit sous-titré ou interprété en langue des signes.

Interviewée par la revue "Traverses" de mai, Myriam Katz, la rédactrice en chef du Ligeur (l'hebdo de La Ligue des Familles), explique pourquoi elle s'est associée à la bataille pour un JT junior à la RTBF : "...C'est nécessaire et nous voudrions être partenaires de l'entreprise. Ce n'est pas impossible de faire tout à fait autrement que le JT actuel. Noubas News y avait réussi. Pour autant qu'on puisse aborder les sujets avec plus de recul, de hauteur. Disposer d'une marge de manœuvre et de temps supplémentaire. Les journalistes seront moins sous haute surveillance. Du moins, on l'espère... Il s'agira d'apprendre aux enfants -et aux autres- qu'il y a des questions difficiles, parfois sans réponses... Que le plus important est de prendre le temps du recul, de la remise en contexte, de démontrer les mécanismes..."

Dans son édition du 11 août, Le Ligeur propose un éditorial qui souligne notamment le fait que l'accord gouvernemental de la Communauté prévoit "...la reprise explicite parmi les missions de service public de la RTBF de la mise en œuvre d'un JT pour les enfants, projet cher à la Ligue".

LE 14 OCTOBRE PROCHAIN

Le jeudi 14 octobre, de 12H30 à 14H, notre 39ème séance des "Midis de l'Audiovisuel" au Forum de la Fnac de Bruxelles (City 2, Rue Neuve) s'intitulera : "Bientôt à la RTBF, un JT pour les enfants".

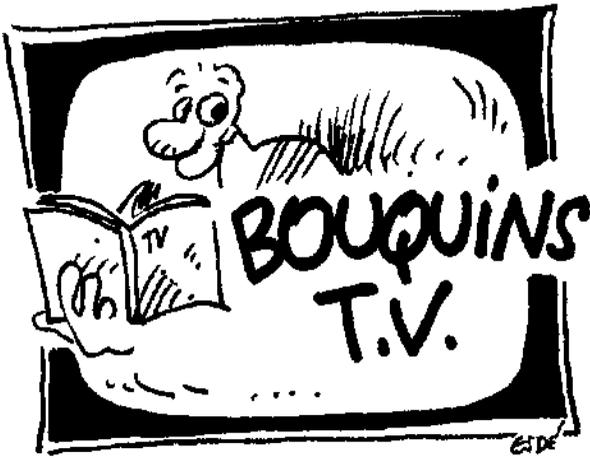
Participeront à cette rencontre :

- Mamine Pirotte, Directrice du Centre de la RTBF Liège qui coordonne le projet,
- Jean-Pierre Gallet, Directeur de l'Information à la RTBF,
- les deux directeurs de télévisions communautaires qui ont été associés à l'élaboration du projet : Jean-Louis Radoux de la Liégeoise RTC et Jean-Pierre Winberg de la Tournaisienne No Télé.

Les 150 signataires de notre Appel pour un JT junior à la RTBF sont invités à assister à ce "Midi de l'Audiovisuel". Après avoir découvert la présentation du projet par ses protagonistes, ils pourront commenter celui-ci. Leurs réflexions et propositions pourront ainsi nourrir ce projet.

Nous ont dès à présent confirmé leur présence : Thérèse Jeunejean (Le Petit Ligeur), Georges Gilkinet (CJC, regroupement des organisations de jeunesse catholiques), Marie-Claire Tonneaux (Centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse), Ghislaine De Smet (Comité de défense du Service au public), Michel Clarembeaux (Centre audiovisuel de la ville de Liège), Jean-Yves Hayez (pédopsychiatre et professeur à l'UCL), Anne Morelli (professeur à l'ULB), la Sénatrice Nathalie de T'Serclaes (Fédération PRL-FDF-MCC), la parlementaire Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC), le Sénateur-Député wallon Jean-François Istasse (PS), le Député wallon et communautaire Jean-Michel Javaux (Ecolo), etc. (nous publions une liste plus complète dans le prochain numéro).

L'entrée est accessible au public et est gratuite. Une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité au 02/ 209 22 27. ■



Golias-Belgique
c/o Luc Terras
Avenue Général Lartigue, 29 B
1200 Bruxelles

Une bible...

La "bible" de l'audiovisuel de la Communauté française de Belgique, tel est l'un des surnoms de ce travail de titan réactualisé tous les deux ans. Voici la 7ème édition de l'Annuaire de l'Audiovisuel en deux volumes et placé sous la houlette du Service Général de l'audiovisuel et des multimédias.

Plus de 2.000 adresses : professionnels, firmes privées, associations culturelles, administrations, presse et édition spécialisée, organismes de radio et de télévision, consultants, équipement technique, festivals, fournisseurs d'accès Internet, etc.

Cette publication propose également de nombreuses informations socioculturelles, législatives et culturelles sur de nombreux

Catho...dique

La revue des chrétiens critiques "Golias" (N°64) propose un dossier "Médias sous tutelle". Bien entendu, on y parle davantage de presse écrite que de télévision. En effet, le Vatican n'a pas encore officiellement une chaîne de télévision. En France, le groupe Bayard participe déjà à l'actionnariat de "Canal J".

L'impact de la télévision est tel qu'un jour ou l'autre il tentera davantage l'Eglise. Il est donc utile, dès à présent, de découvrir comment celle-

ci se comporte dans les organes de presse écrite qui lui appartiennent déjà.

Une bonne trentaine de pages fort documentées permet à Golias d'affirmer : *"Confortée par les récentes déclarations du pape, une frange de l'épiscopat français a décidé de placer l'information religieuse sous tutelle"*. ■

Golias

Prix : 300 FB.

Contact :

Golias-France

BP 3045

69605 Villeurbanne Cedex

DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE

Suite aux élections du 11 juin dernier, les partis qui se sont réunis pour former la majorité ont élaboré une Déclaration gouvernementale fixant un programme à suivre au cours de la nouvelle législature.

...

Dans les textes qui lient cette nouvelle majorité arc-en-ciel (Fédération PRL-FDF-MCC, PS et Ecolo) de la Communauté Wallonie Bruxelles, quelques phrases concernent la télévision. Les voici.

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE :

"...La participation des jeunes sera un élément clé de cette législature. Le Gouvernement encouragera également la production et la diffusion d'émissions, notamment d'information, réalisées par et pour les jeunes..."

"...En conséquence des progrès technologiques et de la multiplication des modes de consommation, tout le secteur de l'audiovisuel est confronté aujourd'hui à un tournant capital. Il est indiscutable que l'importance des enjeux représentés par ce secteur, tant en ce qui concerne le pluralisme des opinions que le respect de la diversité culturelle, commande de ne pas s'en remettre aux seules lois du marché.

Dans ce contexte, le rôle du Conseil supérieur de l'Audiovisuel est essentiel. Aussi, le Gouvernement renforcera-t-il les moyens légaux et matériels permettant au CSA d'exercer, en toute indépendance, ses missions de contrôle et de sanction, ainsi que son rôle prépondérant dans l'élaboration de la politique audiovisuelle.

Il sera tenu compte, à cet égard, du statut spécifique de la RTBF. Le Gouvernement sera particulièrement attentif au maintien de l'entreprise publique culturelle autonome, dont on renforcera les missions et les moyens d'action, notamment par l'intervention ou le développement de collaborations avec des sociétés de promotion des industries culturelles associant à leur financement les outils économiques régionaux. Enfin, tout en veillant à la consolidation des centres de production régionaux de la RTBF, le Gouvernement soutiendra des initiatives destinées à conforter la dimension européenne et internationale de Bruxelles..."

"...Au plan international, inscrivant son action dans une démarche européenne, le Gouvernement de la Communauté Wallonie Bruxelles continuera à revendiquer le droit de la culture et de l'audiovisuel en particulier à bénéficier d'un statut spécifique dans le règlement des échanges de marché..."

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

"...Le gouvernement associera le secteur audiovisuel à l'information et à la diffusion culturelle notamment au travers de clauses contractuelles".

"...Dans la mission juridictionnelle de contrôle des opérateurs, la gamme des mesures contraignantes à la disposition du CSA sera élargie et applicable à l'ensemble du secteur de la communication médiatique. Pour ce qui concerne la RTBF, il sera tenu compte de son statut spécifique. En outre, le collège d'autorisation et de contrôle sera stabilisé".

"...Le gouvernement revendiquera fermement le droit de l'audiovisuel à bénéficier d'un statut d'exception culturelle dans le règlement des échanges internationaux".

" Dans le contexte d'internationalisation et de concurrence croissante, le gouvernement poursuivra le système de conventions avec les opérateurs de radiodiffusion tout en étudiant la mise en œuvre d'un nouveau dispositif basé sur un régime de déclaration préalable. Les conventions doivent porter au minimum sur l'emploi, l'information, la promotion du patrimoine de la Communauté, la mise à disposition d'espaces publicitaires gratuits pour les manifestations

sujets : le cinéma, la vidéo, le marché du disque, les nouvelles technologies, la radio et la télévision. Ce volet de la publication est indispensable pour tout téléspectateur qui veut être actif. ■

Annuaire de l'Audiovisuel

Prix : 1.500 BEF

(+150 BEF de frais de port)

Edimedia

Tél. : 02/ 376 00 99

FAX : 02/ 376 43 23

...et la Pénombre

Lorsque telle chaîne affirme qu'un grand nombre de téléspectateurs apprécient ses programmes, se base-t-elle sur un sondage fiable pour l'affirmer ? Comment évalue-t-on le nombre de personnes qui participent à une manifestation : faut-il privilégier l'estimation des organisateurs ou celle des forces de l'ordre ? Une association française s'intéresse à la manière dont les journalistes, les hommes politiques, etc., utilisent les nombres

dans leurs écrits, leurs discours, etc. Son nom : Pénombre. Elle se compose de statisticiens, de chercheurs, de magistrats et de responsables d'administrations qui, notamment par le biais d'une lettre d'information, veulent nouer un dialogue constructif entre les producteurs de chiffres et les utilisateurs. ■

Pénombre

A. Kensey

96, rue de la Convention

75015 Paris.

Et une prêche anti-Bourdieu !

Daniel Schneidermann vient de publier "Du journalisme après Bourdieu". Nous préférons, de loin, le Schneidermann qui anime, chaque dimanche sur la Cinquième, "Arrêts sur images"... Et "Arrêts sur images" est également le titre d'un livre publié en 1994 par Fayard et qui proposait d'excellentes chroniques TV publiées dans

Le Monde... sous la signature de Daniel Schneidermann.

"Du journalisme après Bourdieu" intéressera ceux qui sont pour ou contre Bourdieu.

Comme Bourdieu est à la mode en France, on a un peu l'impression que Schneidermann a bâti son opuscule autour de ce phénomène alors qu'il avait simplement envie d'expliquer pourquoi il aimait le complexe métier de journaliste qu'il pratique depuis tant d'années. Il décrit donc certains de ses choix déontologiques. Débarrassé de la fausse querelle faite à Bourdieu (Schneidermann semble à la fois estimer et haïr le philosophe qui a publié "Sur la télévision"), cette réflexion demeure utile à tous ceux qui souhaitent réfléchir au rôle du pouvoir médiatique. ■

Du journalisme après Bourdieu

143 pages

Prix : 49 FF

Editions Fayard

culturelles, des obligations d'achat de programmes, des obligations d'investissements dans les coproductions, etc. Le gouvernement soutiendra toutes les mesures visant à renforcer le partenariat entre les télévisions et la production indépendante".

"...Les télévisions locales et communautaires ont connu, au cours des dernières années, un développement tel qu'il est devenu indispensable de revoir leur cadre de travail. Un nouveau décret pour ces télévisions sera adopté, définissant leurs structures, leurs droits et obligations et leurs partenariats, en particulier avec la RTBF. Le décret garantira l'indépendance rédactionnelle dans le respect des obligations déontologiques".

"...Dans le domaine de la câblodistribution, le gouvernement étudiera la faisabilité juridique du remplacement de l'actuel système de convention par un mécanisme de rétribution annuelle versée par l'ensemble des organismes de distribution. Les nouvelles obligations ainsi imposées seront équivalentes à celles qui ressortissent des conventions actuelles".

"...Une part substantielle des nouvelles techniques de radiodiffusion sonore et audiovisuelle sera attribuée à de nouveaux entrants et à de nouveaux investissements. Une législation et une programmation administrative adaptées seront élaborées avec l'IBPT en vue du passage général au numérique". ■

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La 38ème séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le

jeudi 23 septembre

de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles
à City 2, Rue Neuve.

ET MAINTENANT, LE MONDE EN BREF !

avec Jean-Paul Marthoz

L'A.T.A. rencontre Jean-Paul Marthoz, l'actuel directeur européen de l'information à l'organisation internationale de défense des droits de l'homme Human Rights Watch.

Il a également été chef du service "étranger" au Soir et a dirigé le programme "Médias pour la démocratie en Afrique" à la Fédération internationale des journalistes. Ces différentes expériences ont nourri son livre coédité par le Grip (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) et les Editions Complexe.

Le titre de celui-ci stigmatise le peu de cas que nombre de médias font de l'information étrangère qu'ils croient moins "porteuse" que les faits divers : "Et maintenant, le monde en bref". Le livre est sous-titré : "Les médias : témoins mais aussi acteurs du nouveau désordre mondial"...



Jean-Paul Marthoz nous détaillera quelques-unes des pistes qu'il propose pour démocratiser l'emprise des médias : refuser la relativité de la liberté d'expression; harceler partout les censeurs; briser la culture du secret; aider les journalistes dans les médias d'Etat; pratiquer un journalisme engagé; porter le débat au sein des Etats-Unis; montrer que l'information locale a souvent des liens avec "l'international"; contrer la dictature de l'actualité; restaurer le "service public"; s'opposer à la concentration excessive; limiter la présence des industries dans les médias; etc.

CASSE-CROÛTE GRATUIT

fnac

L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.

L'ILLUSION

Souvent, dans "Comment Télé-Vous ?", nous ouvrons le dossier du direct à la télévision. L'évolution du "Cercle de Minuit" nous permet de réaborder cette problématique sous un jour nouveau.



Sur France 2, il a fêté sa millième, ce 21 avril 1999. Autrefois, il s'appelait "Le Cercle de Minuit". C'était une émission en direct dont les invités venaient se faire interviewer après avoir joué leur spectacle ou donné leur récital. Une sorte de Pop Club de José Arthur (France Inter), version télé.

Les invités n'y parlaient pas de la même façon que lorsqu'ils se font interroger dans un studio en plein après-midi. Il existe une "chaleur" d'après spectacle qui favorise un certain dévoilement.

Aujourd'hui, l'émission est enregistrée et il est rare que sa diffusion ne démarre à minuit. Son titre était donc devenu anachronique. Désormais c'est "Le Cercle".

Libération, avec ironie, annonçait ainsi l'émission du

26 avril 1999 : "...Signalons enfin l'horaire particulièrement décent, cette fois, du Cercle (ex "de minuit"), présenté par Philippe Lefait : 0H45".

MAGIE... TRUQUÉE

Le "direct" a donc été pendant plusieurs années une qualité particulière de cette émission. Rarement, il est annoncé explicitement au public qu'il n'est plus d'actualité. Pire, on laisse croire l'inverse ! Ainsi, dans un reportage signé Sophie Berthier, pour l'hebdomadaire Télérama (2 décembre 1998) : "Loin des fracas de certains débats, le ton, aux alentours d'une heure du matin, s'adoucit naturellement". Suit l'interview du présentateur de l'émission, Philippe Lefait : "C'est la magie de l'horaire tardif : il apaise, invite à la conver-

sation. Mais c'est le drame du Cercle, c'est qu'à une heure pareille, les invités ont l'intuition —justifiée— de s'adresser à un public a priori acquis au sujet abordé. Le danger, c'est de rester entre nous..."

MERCI, M^{ME} LA MÉDIATRICE !

Suite à la lecture de cette déclaration, l'A.T.A. écrit, le 8 décembre 1998, à Philippe Lefait : "Nous préparons un article pour notre mensuel sur Le Cercle. A cet effet, nous voudrions savoir si votre émission est diffusée en direct ou si elle est pré-enregistrée".

Malgré un rappel, nous n'avons pas de réponse de Philippe Lefait.

Nous signalons donc ce fait dans un courrier que nous adressons, le 7 janvier 1999, à Mme Geneviève Gui-

Vrai-faux direct : une thématique qui évolue et se renouvelle sans cesse !

Bravo, la RTBF

Le 11 mai 1999, le coureur cycliste soupçonné de dopage Franck Vandembroeck est interrogé dans le JT de 19H30. Une mention "en direct" apparaît au bas de l'écran.

Au JT de fin de soirée, la RTBF rediffuse cette séquence. Un bandeau noir occulte la mention "En direct". ■

Les années Match

Samedi 3 avril 1999, France 2 propose en soirée une émission spéciale animée par Michel Drucker : "Les années Match".

Ce programme est annoncé par Béatrice Schoenberg dans le JT de 20H.

D'habitude, quand l'émission est préenregistrée, ce sont des extraits de l'émission qui nous sont proposés. Cela ne sera pas le cas, ce soir-là.

"Les années Match" n'est pas en direct. En effet, des extraits du tournage ont été proposés dans un reportage diffusé, ce même 3 avril entre 19H et 20H, dans TV+ sur Canal+.

Et que voit-on dans le JT de France 2 ? Michel Drucker attablé, en train de parler avec les personnalités qui l'entourent, un petit peu comme s'il attendait que l'émission commence bientôt en direct, après le JT. Illusion du direct, quand tu nous tiens... ■

Ardisson (1)

"Tout le monde en parle", le magazine de Thierry Ardisson diffusé sur France 2 le samedi en fin de soirée est non seulement enregistré mais également remonté.

Des invités peuvent être carrément caviardés ! Ce fut le cas dans l'émission diffusée le 27 février 1999 pour deux membres du groupe musical Zebda, Magyd Cherfi et Mustapha Amokrane.

Charlie Hebdo du 24 mars 1999 raconte que ces deux invités avaient accepté l'invitation d'Ardisson "pour porter une parole coléreuse, solide, citoyenne". Ces interventions n'ont pas été conservées au montage. L'hebdomadaire satirique explique la réaction des deux disparus du petit écran : "Ardisson, cela va de soi, n'a pas jugé utile d'en informer les intéressés. C'est devant leur poste, le

soir de la diffusion, que les Zebda ont découvert la chose, avec la sensation rajeunissante d'être à nouveau ces jeunes crépus interdits à l'entrée des boîtes. "Pendant 90 minutes, vous avez fait de nous deux zombies invisibles à qui on a arraché la seule chose pour laquelle nous existons : la parole", ont-ils écrit dans une lettre à Ardisson. Le vigile n'a jamais répondu". ■

Ardisson (2)

Quelques semaines plus tard, Libération rapporte, dans son édition du 29 avril 1999, la réaction de l'humoriste Dieudonné qui a également été coupé au montage par l'équipe de "Tout le monde en parle" : "J'ai dit que la chasse est un sport qui consiste à se promener tous les dimanches déguisé en milice serbe. Cela a dû déplaire..."

Libération a demandé à Thierry Ardisson de réagir : "C'est tout Dieudo, mais, qu'il se rassure, il n'y a aucune censure chez nous. Son intervention sera diffusée dans une autre émission". Effectivement, Dieudonné fut programmé pour l'émission du 1er mai 1999.

DE LA NUIT

cheney, Médiatrice des Programmes de France 2 et France 3.

Le 28 janvier 1999, une femme de l'équipe du Cercle – dont nous n'aurons pas l'occasion de noter le nom – nous téléphone pour nous indiquer très brièvement : «*L'émission est enregistrée. Elle n'est jamais en direct.*» Comme si c'était évident... Pour les téléspectateurs ? Nous n'avons reçu aucun écrit confirmant cette déclaration.

LA MILLIÈME

Pour sa millième, le Cercle nous proposa, dès 1H05, une émission de bilan en public, durant près de cinq heures. «*Tout à l'heure, je passerai le flambeau à William Leymergie*» dit d'emblée Philippe Lefait. Il ne passera rien du tout au lève-tôt de Télématin... car ce Cercle spécial est également enregistré, même si le côté festif de cette soirée exceptionnelle pourrait laisser nombre de téléspectateurs imaginer l'inverse.

Nous aurons la confirmation de ce "différé", quelques jours plus tard, grâce à un reportage de TV+ (Canal +).

Il est vrai que Philippe Lefait reconnaîtra ce fait au

moment où Michel Field, le premier présentateur du Cercle de Minuit, discutera avec Hervé Bourges au cours de cette centième. Leurs déclarations constituent un plaidoyer pour le direct. Michel Field se souvient «*des énormités*» qui ont été «*proférées parce que c'était du direct*» ou du fait que le soir même de la mort de Nouriev – qui avait été annoncée vers 18 heures – un hommage lui fut rendu en direct par tout le monde de la danse. Hervé Bourges raconte : «*Au début, en essayait que l'émission ne démarre pas après minuit...*». Ce qui fait réagir Michel Field : «*Quand l'émission était en direct et qu'elle avait du retard, il est arrivé que certains invités – à cause de l'horaire tardif – étaient complètement bourrés... Ils arrivaient vers 21H. A 21H30, ils avaient fini de répéter et ils passaient à l'antenne, vers 1H, 1H30... Petits coups de Whisky, petits coups de champagne...*». Dans un sourire, Hervé Bourges complète : «*...Et quelques fois, cela se voyait !*»

Il est également question de «*passage de témoin*»

parfois fort piquants entre Denise Roche qui présentait le JT de fin de soirée et l'animateur du Cercle qui prenait son relais. A ce propos, Philippe Lefait constate : «*C'est vrai qu'aujourd'hui le Cercle est enregistré. Pendant deux ou trois ans, le Cercle était en vrai direct, ce qui donnait ces passes d'arme...*»

AVEU FURTIF

Donc, Philippe Lefait ne cache pas – pendant un bref instant – que Le Cercle est enregistré. Par contre, les téléspectateurs ne seront pas informés du fait de savoir si l'émission est montée ou non.

Ce qui est passionnant, durant ces cinq heures de programmes, c'est d'en découvrir la mise en scène. Tout est remis en situation comme si c'était du vrai "direct". Les propos de Philippe Lefait sont significatifs, même s'il sont peut-être énoncés de façon inconsciente. Tout le temps, on revient sur la notion de temps. «*Nous avons maintenant quatre heures à passer ensemble.*» «*Madame la Ministre nous a rejoint.*» Au compositeur de la musique du générique de l'émission :

Suite en page 12 ►

Ce fait constitue une nouvelle étape dans l'odyssée des émissions remontées. On remplace un témoignage dans une autre émission. Et on fait fi du contexte dans lequel les propos ont été initialement émis... Pour rappel, "Tout le monde en parle" a, pour le téléspectateur, l'allure d'une émission en direct. Aucun avertissement diffusé en début d'émission ne lui permet de découvrir qu'il s'agit d'une émission enregistrée, montée... et même assemblée avec d'autre(s) bouts(s) d'émission ! ■

Coupé au montage

Le différé et le montage permettent de couper les propos des invités qui sont interviewés. Voici trois exemples.

• Philippe Val, rédacteur en chef de Charlie Hebdo, raconte dans son éditorial du 26 mai que les propos suivants qu'il avait tenus à un journaliste de Canal+ ne sont pas passés à l'antenne : «*...Je peux vous dire que la montée en puissance de Jean-Marie Messier, patron de Vivendi et accessoirement propriétaire de*

Canal+, représente un danger pour la démocratie.»

• Le même Philippe Val citera également Jean-Marie Messier dans une intervention pour "Place de la République", une émission enregistrée soit-disant "dans les conditions du direct" par la société Capa pour être diffusée sur France 2. Il explique qu'après le tournage, un responsable de l'émission vient lui dire : «*Bravo, ce que tu as dit, c'était très bien. Mais tout le passage où tu parles de Messier et de Vivendi, on va être obligé de le couper. L'émission est produite par la société de production Capa, et le principal client de Capa, c'est Canal+, Karl Zéro, donc précisément, Jean-Marie Messier-Vivendi.*»

"Place de la République" n'a en effet pas diffusé l'extrait qui citait Vivendi. Dans un droit de réponse, l'agence Capa explique que sur deux heures d'enregistrement, 90 minutes sont montées et qu'il a fallu choisir parmi deux déclarations de Philippe Val celle qui était la moins confuse et c'était celle qui ne mentionnait pas le nom de Jean-Marie Messier. Capa met également en doute les propos que lui aurait fait un soi-disant responsable de l'émission dont

d'ailleurs il ne donne pas le nom. Philippe Val maintient sa version des faits. La justice devra trancher.

• Pierre Botton, le gendre de Michel Noir (ex-maire de Lyon), hébergeait naguère pendant le festival de Cannes dans sa villa "hollywoodienne" de la côte d'Azur des ministres, des chanteurs et des personnalités médiatiques dont Patrick Poivre d'Arvor.

Au lendemain de la diffusion, à la mi-mai, d'un reportage sur cette villa qui est actuellement mise en vente pour un prix dérisoire, dans Le Vrai Journal de Karl Zéro, sur Canal+, Pierre Botton s'interroge, dans le Libération du 20 mai : «*L'indépendance du Vrai Journal s'arrêterait-elle aux portes de l'Élysée ?*». En effet, dans l'énumération des personnalités qui rendaient visite à Pierre Botton dans sa villa, le seul nom qui n'a pas été repris est celui de Claude Chirac, fille du Président et responsable de sa communication.

Que d'exemples venus de France ! Et en Belgique ? Tout est parfait ? Notre presse écrite aborde rarement ce type de sujets et il n'existe pas chez nous d'émissions régulières qui analysent les coulisses de la télé... ■

Suite de la page 11

«Merci de nous rendre visite dans cette soirée qui va durer toute la nuit jusqu'à Télématin».

«C'est la millième du Cercle. Merci à tous ceux qui pendant toute cette nuit vont passer, vont venir rejoindre. Par exemple Daniel Buren. Est-ce qu'on veille tard pour venir au Cercle ?». Daniel Buren n'entend pas bien parce que des musiciens s'apprentent à jouer et donc Philippe Lefait tente de l'excuser : «Ab, oui, c'est vrai parce qu'on a des musiciens en direct». Il voulait dire par là "des musiciens qui jouent réellement" !

Cette volonté de simuler le direct peut prendre en otage les invités qui n'ont peut-être pas envie de participer à cette mise en scène. Philippe Lefait s'embrouille quelque peu lorsqu'il repose sa question à Daniel Buren : «Est-ce que vous veillez tard pour regarder le Cercle ou est-ce qu'il faut faire un effort pour y venir ?». Le père des fameuses colonnes lui répond du tac ou tac : «Pour y venir, je ne sais pas... Mais pour le regarder, c'est vrai que c'est souvent ce qui termine ma journée de travail».

Nous ne savons pas à quelle heure a été réellement enregistrée cette nuit du Cercle et donc, pour nous, c'est un régal d'entendre le «Bonjour» d'Yves Coppens,

l'archéologue qui a découvert Lucie, immédiatement suivi du «Bonsoir» de Philippe Lefait ! Ou encore, de découvrir l'accueil par ce dernier d'un représentant de la Comédie Française : «Alors, Denis, pas trop fatigué ? On est quand même après le spectacle».

La diffusion de l'émission arrive à son terme. Pour le téléspectateur, il est presque six heures du matin. Philippe Lefait persiste : «Nous sommes toujours au cœur de la nuit...». Il parle même de «ce lieu magique de la nuit» et «d'heures avancées comme celles-ci»...

POURQUOI ?

Une frustration, quand même. Durant toute une nuit, il fut question du Cercle de Minuit mais on n'a pas trouvé un instant pour expliquer aux téléspectateurs pour quelle(s) raison(s) le direct, qui était l'une des caractéristiques principales de cette émission, a été arrêté.

Et l'ambiguïté, l'imprécision sournoise, n'est pas prête de disparaître. Quelques jours plus tard, dans le Nouvel Observateur du 6 mai 1999, Mira Fary consacre une page au "Cercle" sans signaler qu'il est enregistré. Par contre, Le Cercle est comparé à "un refuge à une heure où la vie et son contenu semblent plus justes, et où la parole est ouverte à l'autre". ■



Ce numéro de "Comment Téléze-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Benoit Goossens,
Bernard Hennebert,
Marine Jacobs,
Gilles Lenoble,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéclart.

Les illustrations sont réalisées par Esdé.

L'A.T.A., c'est quoi ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

Comment devient-on membre ?

L'A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Téléze-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A. Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Téléze-Vous ?"... Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse (sauf pour les membres).

Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

Internet : <http://ata.qwentes.be>
E-mail : ata@qwentes.be

UN AN ?



Lorsque la RTBF signale la date où une émission a été enregistrée, nous demandons qu'elle le fasse au début de l'émission. C'est à ce moment-là que le téléspectateur a besoin de découvrir cette information pour mieux percevoir l'émission qu'il s'appête à découvrir.

Pour les émissions d'information, Michel Konen, le Directeur de la Rédaction, trouve notre réflexion "judicieuse".

Mais l'Ecran Témoin n'est pas une émission dépendante du service de l'information. À la fin de la première partie de son débat, le 5 octobre 1998, Paul Germain annonce que cette émission a été préenregistrée avec des

enfants le week-end précédent sa diffusion.

Dans un premier courrier adressé le 8 octobre 1998, nous demandions au service de médiation de la RTBF si l'avis de Michel Konen ne devrait pas concerner toutes les émissions de la RTBF, qu'elles relèvent ou non du service de l'info : "Quelle est la politique de la RTBF par rapport à la datation ?"

Le 22 octobre 1998, le service de médiation nous répond qu'il questionne les secteurs concernés.

Depuis : plus rien. Nous avons lancé un premier rappel, le 18 juin 1999. Un second, le 17 juillet 1999. Et, enfin, un troisième en recommandé, ce 16 août 1999. ■ (À suivre)